

Le 16 mai, jour de la «libération fiscale»

Jusqu'à cette date, un salarié travaille pour l'Etat, un concept qui fait bondir la fondation IDEA

PAR THIERRY LABRO

Un résident paie en moyenne 29.250 euros d'impôts, de taxes ou de cotisations pour les dépenses de l'Etat chaque année, selon un calcul inédit de la fondation IDEA et présenté hier matin à la Chambre de commerce dans le cadre de son rapport annuel.

«L'Etat nous étouffe!» «La pression fiscale est excessive!» «Les dépenses publiques sont trop faibles!» «Ou trop élevées!» Lassée de lire ou d'entendre dire que chaque salarié, au Luxembourg, travaillait jusqu'au 16 mai pour l'Etat, la fondation IDEA s'est penchée sérieusement sur le problème dans une analyse «dépassionnée», dit-elle, qui regarde non seulement ce que chaque individu paie à la collectivité mais aussi ce qu'il en retire et si cela est comparable avec les pays voisins.

Premier constat, à la lecture de l'évolution de dix taxes, cotisations ou impôts depuis 1970 qui ne différencient pas les ménages des entreprises, «les cotisations sociales sont non seulement prépondérantes, mais relativement stables à 28,6 %», a indiqué **un des économistes de la fondation, Muriel Bouchet**, hier matin, au cours de la conférence de presse sur le rapport annuel. L'impôt sur le revenu des personnes physiques représente 23 %, il varie peu dans le temps mais beaucoup dans la structure, «en fonction des différentes réformes fiscales successives».

La pression fiscale a varié de 36 à 38 % en vingt ans

Même chose pour l'impôt sur les sociétés. Seule la TVA, de 10,4 % en 1970 est passée à 17 % aujourd'hui. «Cette hausse de la TVA est principalement due à la hausse de la TVA sur le commerce électronique et va se dégonfler d'ici 2019», a commenté l'économiste.



La fondation IDEA critique le concept de «libération fiscale» en pointant ce pourquoi les résidents luxembourgeois paient en moyenne 29.250 euros par an. Un calcul inédit.

(PHOTO: SHUTTERSTOCK)

A partir de ces premiers chiffres a ensuite été calculée l'évolution de la pression fiscale «classique», c'est-à-dire le rapport en pourcentages entre les recettes fiscales et les cotisations sociales et le PIB. La série statistique est moins longue puisque les premières données utilisables datent de 1995 mais le graphique montre que la pression fiscale varie de 36 à 38 % sur ces vingt années, surtout en fonction du



PIB. Seulement comme le produit intérieur brut est «dopé» par les frontaliers, M. Bouchet a recalculé l'évolution en calculant les charges fiscales et sociales payées par

les seuls résidents et en préférant le revenu national brut au PIB, ce qui permet d'exclure la rémunération des frontaliers et les revenus nets du patrimoine versés hors du Luxembourg.

La protection sociale et la santé, première préoccupation de l'Etat

Sur la base de ces résultats, le «jour de libération fiscale», le jour à partir duquel le salarié peut bénéficier des fruits de son travail, serait le 16 mai pour le Luxembourg, contre le 27 mars pour l'Irlande, le 30 avril pour le Royaume-Uni, le 4 mai pour le Portugal, le 19 mai pour l'Allemagne, le 12 juin pour la Belgique ou le 15 juin pour la France.

Non seulement ce concept, populaire, n'est pas d'une rigueur scientifique irréprochable, mais, note l'économiste, il masque ce que

le salarié va obtenir en échange, comme les revenus différés (pensions), les revenus de remplacement (comme les indemnités de chômage, d'invalidité, le RMG, le congé parental), les allocations familiales, les prestations de santé ou du système éducatif pour ses enfants... Les exemples sont nombreux dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Du coup, M. Bouchet a calculé comment l'Etat dépensait cet argent, 29.250 euros par salarié et par an. Un «big four» se dégage qui n'a rien à voir avec les cabinets de consultants: la protection sociale et la santé consomment 51 % du total, devant «les affaires économiques» (comme le transport) (14 %), l'enseignement (13 %) et les «services généraux» (12 %).

Pour savoir comment l'Etat luxembourgeois se comportait par

rapport à ses voisins, l'économiste a une nouvelle fois recalculé les deux chiffres, les dépenses exprimées en pourcentage du PIB et en pourcentages du RNB. Avec 41,5 % du PIB dépensés par l'Etat, le Luxembourg est loin de la France (57 %), de la Belgique (53,9 %) et plus près de l'Allemagne (43,8 %). Mais lorsque l'on exclut les dépenses pour les frontaliers et rapporte le calcul au RNB, le taux passe à 54 %.

L'Etat dépense 71 % de plus que ses voisins

En parité de pouvoir d'achat, puisque chacun de nos voisins n'a pas les mêmes prix sur les produits consommés, le Luxembourg dépense 71 % de plus que les quatre pays limitrophes sur cinq des neuf postes, dont l'enseignement. Les investissements publics du Luxembourg sont trois fois plus élevés que le montant absolu des quatre voisins, effort qui se retrouve principalement dans le logement et l'équipement collectif. Dans les domaines dits régaliens, comme la justice ou la police, le niveau de dépense est assez comparable avec celui des voisins.

De ces enseignements documentés pour la première fois, le chercheur conclut que «les administrations publiques luxembourgeoises tendent à dépenser davantage dans pratiquement tous leurs domaines d'activités, ce qui n'évoque guère un ciblage de l'action publique».

Il suggère une approche en efficacité des euros dépensés par rapport aux objectifs poursuivis, une meilleure prise en compte dès aujourd'hui des enjeux qui se dessinent (évolution de la population, des frontaliers, des transports et du logement), une meilleure collaboration avec le privé pour lui emprunter les meilleures pratiques et une digitalisation plus rapide pour définir les politiques publiques plus efficaces à partir d'indicateurs précis.